

Comment peut-on encore être Africain en 2024

Tout ce à quoi on nous a fait croire s'effondre : la sacralité de l'être humain, créé à l'image de Dieu ; sa peau, œuvre divine exclusive de tout fétichisme (tatouage et scarification) ; sa foi et sa vie ; mais aussi, la liberté de circulation des hommes et des biens, la liberté du marché et du commerce, etc. Seule à y croire encore, l'Afrique noire plonge dans les abysses. Pendant cette descente aux enfers, tels de petits canards en plastique flottant dans un seau d'eau à la Foire du Trône, les dirigeants africains détournent le regard, lorsqu'ils ne sont pas les complices de cette malversation intellectuelle.

1 – Le « Contrat racial »

Le 10 avril dernier, le parlement européen a adopté dix lois qui instaurent « l'enfermement permanent des migrants », en particulier ceux qui « arrivent en Europe par ses frontières méridionales ». Appelés par certains commentateurs politiques de « submersion migratoire », ces mouvements migratoires venant du sud de l'Europe ont concerné 270 000 personnes arrivées illégalement aux frontières de l'Europe en 2023. Pour ces réfugiés, une directive commune de 2008 avait déjà consacré le principe de cette détention préalable. Depuis cette date, « les centres de rétention administrative sont devenus des lieux de violation systématique des droits de l'homme et d'atteintes graves à la dignité humaine » (1). Claire Rodier parle à cet égard de « présomption d'indésirabilité ».

A l'inverse, on se rappelle l'hospitalité bienveillante réservée aux 4 000 000 d'Ukrainiens qui ont fui leur pays à partir du 24 février 2022. Ils ont eu le libre choix de s'installer dans tous les pays européens - y compris les États-Unis et le Canada – lesquels États occidentaux ont mis en place un dispositif destiné à leur fournir hébergement, travail, aide médicale et secours financiers (2). Ce qui n'était pas le cas des réfugiés africains, auxquels l'Union européenne conseillait de retourner dans leur pays d'origine à la recherche d'un visa, sésame au coût exorbitant, non remboursable en cas de décision de rejet, et soumis à une démarche en ligne dans des pays où l'internet est peu accessible ! Ainsi s'inscrit à la vue du monde entier ce que le philosophe Charles W. Mills appelle « le contrat racial », c'est-à-dire la préférence de l'homme blanc pour son congénère, la prééminence du « blanc sur les non-blancs », que ces derniers soient jaunes, bruns, rouges ou noirs (3).

On assiste ainsi à une tentative de « darwinisme racial » car, dans le même temps où elle entend protéger son identité, l'Europe promeut et accélère la PMA et la GPA, au risque de donner naissance demain à des « clones humains » en basculant dans l'« eugénisme » - les orphelinats de Kiev comptent de nombreux enfants français abandonnés, nés de mères porteuses ukrainiennes !

2 – Le syndrome rwandais

Le Royaume-Uni, qui fut naguère à l'origine de la création du « foyer national juif » en Palestine, récidive aujourd'hui par l'envoi des demandeurs d'asile, constitués en majorité d'anciens supplétifs afghans et autres réfugiés, en direction du Rwanda.

Le principe de cette externalisation a été initié par l'ancien premier ministre britannique Boris Johnson, lequel refusa de serrer la main au président congolais Denis Sassou Nguesso, lors d'un sommet Europe-Afrique, au prétexte que ce dernier était un dictateur – ce qu'il ne se serait pas permis avec un Vladimir Poutine ou un Xi Jinping ! En reprenant à son compte ce protocole, pour des raisons de politique intérieure, son successeur, Rishi Sunak, lui-même d'origine immigrée, fait acte d'allégeance au système qui l'a consacré.

Pour sa part, en acceptant ce deal, le président rwandais Paul Kagamé, s'inscrit dans la lignée des rois Kongos qui ont cédé environ 1 350 000 captifs noirs aux négriers belges et portugais, à partir du port de Luanda, capitale de l'actuelle Angola (4).

Sans doute reprend-il à son propre compte la théorie du « grand remplacement » des 800 000 Tutsi rwandais victimes du génocide du 07 avril 1994. C'est un mauvais présage pour les Hutu du Rwanda, du Burundi ou réfugiés en République démocratique du Congo (RDC).

Quant à la République centrafricaine, dont le chef de l'État est devenu un obligé du président

Kagamé, nul doute qu'il lui faudra ajouter des arpents de terre supplémentaires aux 400 kilomètres-carrés déjà concédés à un homme d'affaires rwandais, au bénéfice des réfugiés qui seront déboutés de leur demande d'asile à l'issue du tri effectué par les autorités rwandaises.

Compte tenu du silence assourdissant de l'Union africaine, qui n'a pas pris position sur le principe de cette dévolution, au plan moral, philosophique, politique et économique, comment peut-on encore être Africain dans ces conditions ?

3 – Purger les Africains du désir d'Europe (5)

Cette profession de foi du philosophe camerounais Achille Bembé a du mal à s'inscrire dans l'inconscient collectif des Africains et de leurs gouvernants. Pourtant la question est d'actualité et devrait s'inscrire en tête de leur priorité.

En effet, le lundi dernier, 6 mai 2024, une conférence internationale sur l'immigration s'est tenue à Copenhague (Danemark). Deux propositions étaient sur la table :

- la première solution consiste à passer des accords d'externalisation ou de partenariat avec des pays tiers extérieurs à l'Union européenne. Érigés en hot spots, ils sont chargés de trier les candidats à l'asile en Europe, sur le modèle des accords préexistants (Italie/Albanie, UE/Turquie, Italie/Libye, UE/Tunisie, etc.), en échange d'une aide financière. Ces modalités, qui permettent à l'Europe de contourner ses propres règles et le droit international, ont également des effets pervers. Ainsi, les bénéficiaires de ces accords sont souvent, soit des gouvernements autoritaires ou dictatoriaux qui profitent de ces financements pour renforcer leur appareil répressif, soit des grandes agences gouvernementales occidentales et non des structures locales.
- La seconde proposition vise à permettre, aux pays européens qui le souhaitent, en partenariat avec les Nations unies, de « sélectionner [directement] dans les camps de réfugiés du monde entier, les personnes les plus vulnérables et les faire venir en Europe », selon Kaare Dybvad Bek, ministre danois de l'immigration et de l'intégration, et Peter Nedergaard, professeur de sciences politiques à l'université de Copenhague ; pourtant tous deux jugent le Pacte européen insuffisant et inefficace (6). Bien évidemment, la question qui effleure est celle des critères de vulnérabilité retenus pour trier les réfugiés d'une part, et le sort des réfugiés recalés d'autre part, qui demeureront sans doute enfermés dans des camps toute leur vie !

A tous le moins, l'objectif est clair ; sous des prétextes humanitaires et moraux (« Comment l'Europe, berceau de l'humanisme, pourrait-elle décemment s'accommoder d'une telle situation ? »), il s'agit de rendre imperméable les frontières extérieures de l'Europe d'une part, et de n'admettre que le profil des personnes dont elle a besoin : c'est le principe d'immigration choisie, qui peut être en décalé de la situation réelle des réfugiés demandeurs d'asile. C'est signer la fin de la Convention de Genève de 1951. Il revient en l'occurrence à « purger les Africains du désir d'Europe » (7) ! Cette hypothèse n'est pas une vue de l'esprit si l'on se recentre sur les objectifs de l'extrême droite hollandaise – le Parti de la Liberté (!) – victorieuse des élections législatives aux Pays-Bas : fermeture des frontières et expulsion des immigrés illégaux, croisade contre l'« invasion islamique » de l'occident, arrêt immédiat de l'aide au développement, renforcement des liens avec Israël, etc.

4 – Peut-on encore être Africain en 2024

Pendant longtemps, selon Sylvie Mazzella, directrice de recherche en sociologie au CNRS, « l'attention est restée focalisée sur la migration des pays en développement (le Sud) vers les pays développés (le Nord) » (8). Or les statistiques des Nations unies en 2017 démontrent le contraire : « 97 millions de migrants se déplacent du Sud vers le Sud, 89 millions du Sud vers le Nord, 57 millions du Nord vers le Nord et 14 millions du Nord vers le Sud ». Ainsi, les migrations Sud-Nord sont moins importantes que les migrations Sud-Sud ! Et pourtant, on ne parle que des premières ! C'est pour rompre le silence assourdissant des Africains sur ce sujet que j'invitai, par une lettre ouverte, le président de la Commission exécutive de l'Union africaine et la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de faire de l'année 2023 l'année des

migrations nègres en Méditerranée. Cette demande faisait suite au massacre de 37 migrants subsahariens par la police marocaine le 24 juin 2022. Cet appel est demeurée lettre morte. Depuis, cette maltraitance s'est étendue à la Tunisie, après le discours du chef de l'Etat tunisien le 21 février 2023, fustigeant les migrants noirs. De son côté, l'Egypte procède, depuis les accords signés en 2023 et 2024 avec l'Union européenne, au refoulement systématique des demandeurs d'asiles pourtant reconnus comme tels (Soudanais, Sud-soudanais et/ou Erythréens), en violation de la convention de 1951 et en « contravention avec le droit international » (9). Le Maroc, la Tunisie et l'Egypte rejoignent ainsi la Libye dans les graves sévices (tortures, viols, prélèvements d'organes, travaux forcés et esclavage) infligés aux migrants noirs.

Sous la pression de l'Union européenne, le Maghreb et le Makhrech s'organisent en espace-frontière de l'Europe.

N'ayant pas les moyens d'une action politique à court terme, en dehors du fait d'avoir inauguré en 2021 un Centre d'études et de recherches pour faire « progresser les connaissances du continent sur les mouvements migratoires et de mobilité », l'Union africaine tergiverse et tâtonne.

Sauf à rappeler « l'importance du droit international des droits de l'homme », le président de la Commission exécutive a doté l'institution africaine d'un cadre des politiques migratoires pour l'Afrique (MPFA) axé sur trois volets, à l'horizon ... 2060 :

- augmentation des patrouilles aux frontières des pays membres ;
- création d'un fonds spécial devant être abondé par les Etats membres au prorata de leur importance démographique ;
- réflexions sur les mécanismes de fonctionnement de la Commission exécutive en matière de prise de décisions et sa capacité à leur mise en œuvre effective.

Autant douter de la volonté et de la capacité de l'Union africaine à résoudre un problème aussi important que prégnant !

Pourtant, on peut encore être Africain en 2024, à la condition, entre autres : d'ériger l'égalité, la solidarité et l'hospitalité, comme les valeurs fondatrices de l'Union africaine ; de promouvoir la libre circulation, la liberté d'établissement et de résidence de tout Africain, comme principes de base de l'organisation ; d'établir un passeport universel africain, comme symbole de l'unité du continent ; « d'intégrer toutes les parts non africaines de l'Afrique et d'en dégager toutes les conséquences philosophiques, politiques et culturelles » (*Achille Mbembé : Quand le panafricanisme devient sectarisme, in Jeune Afrique du 23 janvier 2022*), comme base de ses relations internationales ; de suspendre de participation aux organes de l'institution tout Etat membre qui contreviendrait à ces principes, comme sanction de l'Union.

Paris, le 13 mai 2024

Prosper INDO

Economiste,

Consultant international.

(1) – Claire Rodier : « Un continuum d'enfermement attend les exilés », in *Le Monde* daté du mardi 7 mai 2024, p. 27. En parallèle, on peut estimer que ceux qui n'ont pas visité le Centre de rétention administrative de Mesnil-Hamelot en 1993 ne peuvent pas imaginer la vie de zombie de ces reclus.

(2) – Claire Rodier : article cité ci-dessus.

(3) - Charles W. Mills : « Le contrat racial », Editions Mémoire d'encrier, décembre 2022 pour l'édition française, 197 p.

(4) – Gérard Chouin : « Le Kongo et le Dahomey rois du trafic humain », in *L'Atlas des Afriques, Le Monde Hors-série*, pp.70-71. On estime qu'au total 12 millions de captifs furent embarqués sur la côte atlantique entre le XVIème et le XIXème siècle, vidant le continent noir de sa substance.

(5) – Achille Mbembé : *Pour l'Europe, l'Afrique est un bantoustan* », in *Jeune Afrique*

- (6) - *Kaare Dybvad Bek et Peter Nedergaard* : « *Le régime d'asile actuel est inhumain, il doit être réformé en profondeur* », in *Le Monde* daté du mardi 7 mai 2024, p. 26.
- (7) – *Cette hypothèse n'est pas une simple vue de l'esprit si l'on se remémore les objectifs de l'extrême droite hollandaise, le Parti de la liberté (PVV) de Geert Wilders, victorieuse des dernières élections législatives au Pays-Bas : fermeture des frontières et expulsion de tous les immigrés illégaux ; croisade contre « l'invasion islamique » de l'Occident ; arrêt immédiat de l'aide au développement ; renforcement des liens avec Israël ; référendum sur le « Nexit » ; la sortie des Pays-Bas de l'Union européenne ; etc.*
- (8) – *Sylvie Mazzerella* : « *Sociologie des migrations* », *Que sais-je ? Presses universitaires de France/Humensis*, juin 2021, p. 8.
- (9) – *Hélène Thiollet* : « *L'UE multiplie les entorses au droit européen en matière migratoire* », in *Le Monde* daté du mardi 7 mai 2024, p. 27.